

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

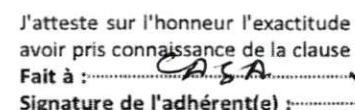
- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-410212

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	105480	Société :	RAM.
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	AMMAR ABDELKADER
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 066.110.80.53 Total des frais engagés : Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Dr. RAKKAA Amal Ophthalmologiste 405 Bd. Al Qods N° 7 Casablanca Tél: 05 22 52 6 7-06 73 98 15 03			
Date de consultation : 23/03/2019			
Nom et prénom du malade : AMMAR ABDELKADER Age:			
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Connectum oculaire			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : CASA Date : 19/03/2019
 Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Opticien Mille pour cent Optométriste & Opticien	06 Nov. 2019					S 600 -

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Diplôme Contactologie à l'université de Bordeaux
- Diplôme Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification Université de Besançon
- Diplôme Oeil et Médecine Interne Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme Imagerie et Pathologie Rétinienne Hôpital Lariboisière - Paris
- Diplôme OCT en Ophthalmologie à l'université de Bordeaux

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج

فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي

الليزر - المحو

تقويم الرؤية بالليزر - العدسات اللاصقة

Casablanca, Le

23 / 07 / 19

ANNAE Abdelkader

LH pr xl

$$OD = +1.5 (-0.5 \circ 35)$$

$$OS = +1 (-0.5 \circ 60)$$

astigmatism

$$ODG = +2,25$$

Optique Mille pour cent
Diplomate & Opticien

Dr RAKKAA Amal
Ophthalmologiste
405 Bd. Al Qods N° 7 Casablanca
Tél: 05 22 52 17 - 06 73 98 15 03

مغاريف القدس - جزئنة السكن الأولي - إقامة الصفاء - عمارة 405 الطابق الأول الرقم 7 - الدار البيضاء

Boulevard Al Qods , Lot. Assakane Alanik «Résidence ASSAFA» Immeuble 405 , 1er étage N° 7 Casablanca
الهاتف : 06 73 98 15 03 / 05 22 52 66 77



- Diplôme Contactologie à l'université de Bordeaux
- Diplôme Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification Université de Besançon
- Diplôme Oeil et Médecine Interne Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme Imagerie et Pathologie Rétinienne Hôpital Lariboisière - Paris
- Diplôme OCT en Ophthalmologie à l'université de Bordeaux

جراحة الساد (الملاحة) بالأمواج
فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي
اللبيز - الحول

تقسيم الرؤبة بالليزر - العدسات اللاصقة

Casablanca, Le

18-9-19

Amal Rakka

① Lumix G 100mm

100x45

لوكس
100x35

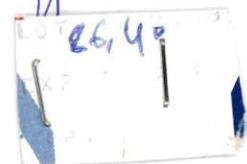
Dr. RAKKAA Amal
Ophthalmologiste
405 Bd. Al Qods N° 7 Casablanca
Tél: 05 22 52 66 7 - 06 73 98 15 03

de 23-07-19

Amman Abdelkader

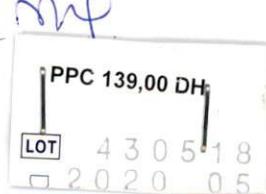
26,40

① Tobrex 0,05% 0,5 ml
1 flacon x 6 flacon = 30 flacon



② 139,00
Xilostazol 2 mg 100 mg

100 x 4 flacon = 0,2 mg



Dr. RAKKAA Amal
Ophtalmologiste
405 Bd. Al C... n° 7 Casablanca
Tél: 05 23 5... 06 72 08 15 03



Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Facture : 0002926

Date :

06/10/2019

Mr: ABBAR Abdellah Ben

Docteur: ABDAL RAFLA

Type des Verres : ProGRESSif - astigmatisme A2
(ZEISS) bleu

Monture : BLANCHE - D2

* Vision de Loin :

OD	Axe	35	Cyl	-05-	Sph	+15-	8100
OG	Axe	60	Cyl	-05-	Sph	+1	2100

* Vision de Prés :

OD	Axe	—	Cyl	—	Sph	—	
OG	Axe	—	Cyl	—	Sph	—	

Add:

4225

Montant:

5600 - 810

Optique Mille pour cent
Optométriste & Opticien

CINQ MILLE - 00

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE: 001834000001810 - IF: 018345 - R.C: 242426

T.P: 023451 - Patente: 30057211